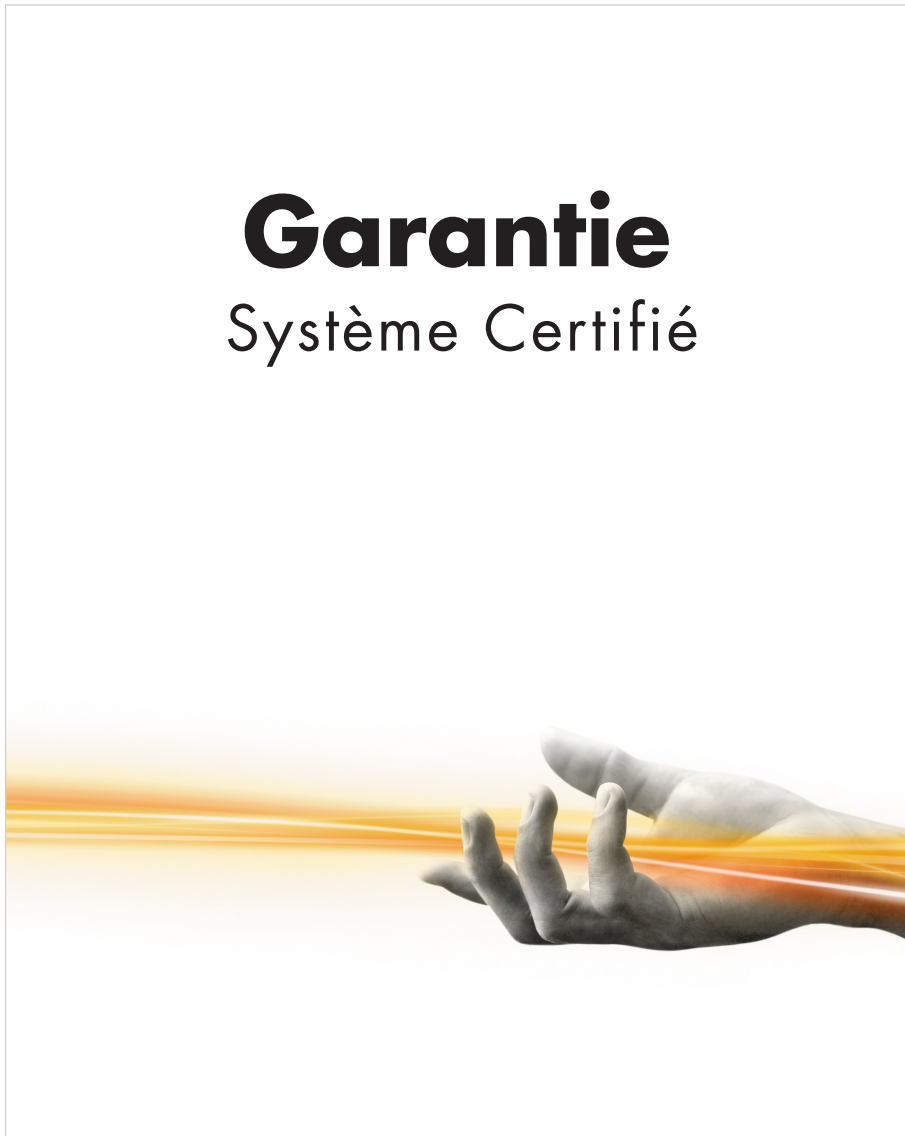




Garantie
Système Certifié



Nexans Cabling Solutions

Informations sur la garantie générale - Conditions

Definitions

Nexans

Nexans désigne spécifiquement Nexans Cabling Solutions, Belgique et Nexans Intelligent Enterprise Solutions (filiale à 100 % de la société).

Produits

Les produits couverts par la Garantie sont définis dans les Modules de Garantie spécifiques.

Utilisateur Final

Le propriétaire de l'infrastructure de câblage finale.

Partenaire Agréé

Partenaire accrédité par Nexans, qualifié et agréé pour installer les produits.

Modules de Garantie

Informations de garantie spécifiques concernant un type de système particulier.

Qu'est-ce qui est couvert ?

Nexans garantit à l'Utilisateur Final que les produits référencés dans les Modules de Garantie spécifiques (Système), lorsqu'ils sont installés correctement et conformément aux directives de Nexans :

1. ne présenteront aucun défaut de fabrication et de main-d'œuvre.
2. respecteront les spécifications de performance détaillées dans la(les) fiche(s) technique(s) Nexans concernée(s) et dans le Module de Garantie Nexans spécifique applicable au moment de l'installation.
3. dépasseront la performance de lien et de channel applicable, comme défini dans le Module de Garantie spécifique.
4. supporteront toutes les applications actuelles ou futures, comme défini dans le Module de Garantie spécifique.

Pendant combien de temps ?

Une Garantie Système Certifié de Nexans est valide pendant vingt-cinq ans à compter de la date d'émission du certificat de garantie.

Les Produits installés qui n'ont pas été enregistrés en tant que système garanti sont couverts par une garantie standard, comme énoncé dans nos Conditions Générales de Vente.

Comment procéderons-nous ?

En cas de réclamation valable :

1. Nexans remplacera ou réparera toute pièce défectueuse, à sa charge ; et
2. si le système a été installé par un partenaire agréé Nexans, Nexans paiera les coûts de main-d'œuvre pour le remplacement et/ou l'installation des composants défectueux.

Conditions

La garantie est valide si :

1. Le système a été enregistré auprès de Nexans avant l'installation.
2. Les composants du système sont neufs et n'ont jamais été utilisés avant.
3. Tous les cordons de brassage, symétriseurs et adaptateurs utilisés pour connecter l'application ou les liens sont des produits Nexans originaux ou sont spécifiquement agréés par Nexans.
4. Les composants système ont été stockés et utilisés conformément à l'environnement de fonctionnement et aux conditions d'utilisation pour lesquels ils ont été conçus, et installés

conformément aux directives de Nexans.

5. Le système a été soit :

5.1. installé par un Partenaire Nexans Agréé formé ou

5.2. a été installé conformément aux directives d'installation de Nexans ET le formulaire de demande de Garantie applicable a été dûment rempli et validé par Nexans.

6. Tous les documents d'installation doivent être mis à jour pour refléter toute opération de maintenance impliquant un déplacement, ajout ou changement etc. Nexans ne sera pas responsable de toute modification effectuée après l'émission d'un Certificat de Garantie, sauf si celle-ci respecte également les conditions de cette garantie. Un non-respect de cette procédure de garantie par rapport à des modifications invalidera la garantie initiale.

7. Nexans paiera uniquement les coûts de main-d'œuvre pour la réinstallation de composants défectueux si un Partenaire Nexans Agréé se charge du travail. Ce Partenaire Agréé peut être ou ne pas être le même que le Partenaire Agréé engagé pour réaliser l'installation d'origine, selon le jugement de Nexans.

En cas de réclamation :

1. L'Utilisateur Final doit commencer par écarter les causes possibles de la panne non liées à Nexans Cabling Solutions.

2. Toute demande de garantie doit dans un premier temps être faite au Partenaire Agréé, ou à Nexans dans un délai de 5 jours après la découverte du défaut présumé.

3. Si un installateur non agréé a été utilisé :

3.1. L'Utilisateur Final doit prouver qu'il a appliqué une conception, une installation, une utilisation et une maintenance appropriées du système, conformément aux directives de Nexans.

3.2. La documentation du système et les dossiers de maintenance doivent être mis à la disposition de Nexans, sur demande.

4. L'Utilisateur Final doit laisser un libre accès au système pour Nexans ou un Partenaire Nexans Agréé.

5. La réparation ou le remplacement de produits défectueux sera uniquement effectué(e) après que Nexans a examiné et vérifié le système et validé les estimations de coûts impliqués avant le retrait, le remplacement ou la réparation des produits défectueux.

6. Tout litige concernant cette garantie sera régi par la législation belge sans égard aux principes de conflit des lois.

Exclusions

La garantie ne couvre pas des demandes portant, entre autres, sur les points suivants :

1. L'installation et la maintenance de toute autre partie du système de l'Utilisateur Final – par exemple des parties existant avant l'installation du système garanti ;

2. Des produits non spécifiquement couverts dans le Module de Garantie concerné ;

3. Des produits non fournis directement ou par l'intermédiaire des canaux agréés par Nexans ;

4. Des défauts résultant d'opérations de déplacement, modification ou ajout effectuées par un tiers autre qu'un Partenaire Agréé ;

5. Des défauts résultant d'une conception, une installation, une utilisation ou une réparation non conformes ou inappropriées du système par des installateurs non agréés ;

6. Des défauts résultant de toute utilisation impropre, négligence, accident ou usage abusif ;

7. Les produits et composants actifs (comme des convertisseurs média Fibre – Cuivre et des équipements de réseaux de transmission de données sans fil) sont spécifiquement exclus de la garantie de 25 ans ;

8. Toute exclusion spécifique concernant, et détaillée dans, un Module de Garantie spécifique.

9. Les câbles immergés dans l'eau ou des liquides ou exposés à des peintures ou solvants.

Limitations

Les garanties contenues ici remplacent toutes les garanties légales, explicites ou implicites, y compris des garanties ou une qualité marchande ou une adéquation à un but particulier. Les recours énoncés ici sont les seuls et uniques recours autorisés conformément aux garanties octroyées ici.

Nonobstant toute disposition contraire énoncée dans ce contrat, la responsabilité globale de Nexans Cabling Solutions découlant du ou en connexion avec le présent contrat, qu'elle soit basée sur une violation de contrat, de garantie légale ou autre, ne pourra en aucun cas dépasser la réparation, le retrait ou la réinstallation du produit défectueux pour lequel toute réclamation associée peut être faite. À l'exception de blessures corporelles, Nexans Cabling Solutions ne sera pas responsable de tout dommage spécial, indirect, accidentel ou consécutif de toute sorte, et Nexans Cabling Solutions ne sera pas responsable des pertes d'utilisation, de données, de profit, de revenus, d'affaires, d'économies anticipées, de réputation, et plus généralement, de toutes pertes de nature économique ou financière, que celles-ci soient jugées comme consécutives ou découlant directement et naturellement de l'incident donnant lieu à la revendication.

AGENCES

Alsebergsesteenweg 2 b3
1501 Buizingen
Belgium

Bonnenbroicher Strasse 2-14
41238 Mönchengladbach
Germany

Immeuble Le Vinci
4 allée de l'Arche
92400 Courbevoie
France

Office 1703, Jumeirah Bay Tower - X3
Jumeirah Lake Towers
PO Box 634339
Dubai
United Arab Emirates

www.nexans.fr/LANsystems - info.ncs@nexans.com

